



LASSAC officiel : autre front, feu Séché Billet n° 31 31 août 2011

L'information vérifiable issue de documents officiels ... consultable à volonté, en préservant votre anonymat

Pour consulter l'original d'un document cité en bleu souligné : cliquez dessus

Au menu du jour : eau empoisonnée ... par Stocamine !

La direction de Stocamine vient d'autoriser la télévision (FR3) à filmer le centre de stockage, le 19 mai 2011.

Le commentaire du [reportage](#) est très explicite : " *la direction de Stocamine veut ainsi faire la preuve que le déstockage serait très difficile* ". Cette phrase cristallise toutes les données de la situation scandaleuse :

Wittelsheim, voyage au coeur de Stocamine

3

C'est la première fois qu'une caméra de télévision est autorisée à filmer le centre de déchets ultime Stocamine. Au fond, vous allez voir les galeries sont en mauvais état. La direction de Stocamine veut ainsi faire la preuve que le déstockage serait très difficile.

- **La direction** : selon le site Internet Stocamine, M. Alain ROLLET " [prend la Direction Générale de l'entreprise](#) ". Toutefois, il est également le liquidateur de MDPA ! On peut dès lors comprendre que la première motivation de ce liquidateur, serait-il aussi directeur général de la société en liquidation, est de minimiser toute dépense. Le souci de protéger l'environnement ou les populations reste étranger !
- **Une difficulté** : le reportage montre des palettes entreposées dans un espace réduit, certains emballages détériorés justifiant un renforcement, le sol et les accès pas parfaitement plans ... mais tout cela était prévisible et n'a jamais été une difficulté lorsqu'il s'agissait de stocker les déchets !
La seule difficulté, qui justement n'a pas été montrée, c'est [le coût](#) : 20 millions € pour l'ennoyage de la mine, plus de 80 millions € pour le déstockage. C'est une difficulté pour l'État qui s'est empressé de protéger les responsables de la situation, notamment Séché Environnement, à l'origine de l'incendie.
Enfin, et Stocamine le rappelle expressément, " [le principe de la réversibilité du stockage et son préfinancement](#) " était, et demeure, une règle absolue.
Lors de l'arrêté préfectoral de février 1997 autorisant l'exploitation, aucun service de l'État n'a vu de difficulté, et encore moins Stocamine. Personne ne se plaignait de l'espace réduit, ou des accès à aplanir !
- **La volonté de justifier un choix** : en 1997, l'aspect économique avait justifié le choix. Une grave erreur ! Aujourd'hui le choix n'existe pas : **une seule solution existe, le déstockage**, qui a été garanti à toute la population. **Toutes les autres options sont contraires au principe constitutionnel de pollueur payeur.**

Non seulement l'État doit assumer ses responsabilités (autorisation d'exploiter, inspection de l'installation, rachat des parts de MDPA ...), mais il doit impérativement se retourner vers toutes les sociétés privées impliquées, sans oublier de sanctionner les agents des services de l'État qui n'ont pas su prendre toutes les mesures de nature à empêcher l'incendie, puis l'irresponsabilité et l'insolvabilité des personnes morales ou physiques.

Enfin, INERIS ne peut être considéré comme un expert indépendant par rapport à Stocamine, l'État étant leur tutelle commune ; il en va de même pour le fameux [comité de pilotage d'experts](#) installé par ... l'État !

Vers une fermeture responsable

La concertation de Stocamine est un simulacre grossier, **une insulte aux populations riveraines**. Dénoncer le scandale de Stocamine devant les instances européennes devient aussi une action prioritaire à envisager.

Vers une fermeture irresponsable ?